

Faire expirer Experice Paris8 !

La direction de l'Université mène une ligne qui équivaut à court terme à faire disparaître Experice Paris 8 (4 PR, 8 MCF) en refusant le rattachement d'un poste de PR au laboratoire, poste vacant suite à un départ en retraite. Cette ligne sera appliquée systématiquement à notre laboratoire dans les années à venir dans un contexte de demande de réhabilitation de celui-ci.

Pour ce poste précis, s'il nous a été octroyé (à cause de notre sous-encadrement notoire qui posait quand même un petit problème ?) que le PR recruté assure son service d'enseignant dans le master de sciences de l'éducation EFIS soutenu par le laboratoire Experice, il sera rattaché néanmoins au niveau recherche à un laboratoire du département de philosophie impliquant que les thèses sous sa direction s'effectuent dans ce laboratoire (LLCP EA 4008)

La raison invoquée en octobre 2010 fut qu'il était hors de question d'attribuer un poste dans un laboratoire qui ne soit pas de l'université Paris 8 et ce, en référence au document *Campagnes d'emploi 2011*, faisant office de règlement intérieur. Nous n'avons pas été entendus quand nous avons rappelé qu' Experice est un laboratoire à la fois Paris 8 et Paris 13 comme les articles de la convention signés par l'université Paris 8 et Paris 13 le stipulent, et que le laboratoire comme le master sont des biens communs aux deux universités. Aucune des deux universités ne peut considérer qu'elle en est seule propriétaire. La direction est actuellement assurée par un PR de Paris 13 et la sous-direction par un PR de Paris 8 ; les doctorants sont inscrits à Paris 8 et rattachés à une École doctorale de Paris 8 dont Experice Paris 8 fait officiellement partie en tant que tel.

Ce document *Campagnes d'emploi 2011* prévoit aussi des exceptions permettant à un laboratoire non rattaché à l'université de conserver un poste. Ces exceptions sont déclinées très précisément dans ce document : il s'agit de partenariats de projet comme la fondation Condorcet par exemple .

Or, il s'avère qu'Experice est en plus complètement engagé dans Condorcet, et ce dès l'origine. Le laboratoire a beau donner des arguments, preuves à l'appui, pour le montrer, rien n'y fait. En effet, suite à une rencontre en octobre avec le Président, et la Vice-présidente du Conseil d'Administration, une lettre a été envoyée en ce sens début novembre 2010, puis en janvier puis en avril. « Silence radio ». Pas de réponse.

Le comité de sélection du recrutement de ce professeur s'est tenu en mai (5 et 13 mai) et a dû conjuguer la gageure de pourvoir un poste pour la pédagogie dans le Master EFIS qui s'étaye sur le laboratoire Experice (pour y prendre une forte responsabilité administrative) et pour la recherche pour le laboratoire de Philosophie qui n'avait rien demandé.

Ne pas entendre la revendication légitime que le laboratoire Experice, engagé dans Condorcet, puisse bénéficier d'un poste est une forme de mise à mort du laboratoire pour la partie Paris 8.

C'est aussi condamner à terme une tradition de Paris 8 en Sciences de l'éducation pour l'éducation tout au long de la vie. Difficile donc de ne pas interpréter ce type de décision dans le paysage des sciences de l'éducation de Paris 8 puisque, pour conserver notre poste, un engagement de rejoindre le deuxième laboratoire des sciences de l'éducation nous avait été demandé ; ce poste devait d'ailleurs

être fléché dans un premier temps dans ce laboratoire. La configuration politique actuelle de notre université ne saurait que conforter pour le moins un certain malaise que nous éprouvons, de par les conflits d'intérêt qui pourraient être pointés dans la gestion de ce dossier.

Une lecture institutionnelle oblige à replacer ceci dans un contexte historique récent.

En 2004 à la demande de la vice-présidente, CS de l'époque est envisagée une fusion entre une partie du potentiel de recherche de Paris 8 et celle de Paris 13 dans l'objectif d'un PRES. Cette fusion devient effective et est validée par les instances ministérielles d'évaluation ultérieurement.

Il en est sorti une nouvelle instance scientifique, Experice, avec un objet défini, un programme scientifique cohérent, une collaboration fructueuse entre les deux universités pour mettre sur pied une équipe de recherche qui constitue un patrimoine commun (Experice : Centre interuniversitaire Expérience, Ressources culturelles et Education)

En 2008 cette politique de rapprochement entre les équipes de Paris13 et Paris8 est ouvertement valorisée par le Président de Paris8 dans la perspective du PRES.

La VP CS de l'époque demande à ce qu'Experice-Paris8 rejoigne l'Ecole doctorale de Paris 8 "Sciences sociales" ce qui fut fait. Ceci implique que les doctorats de Paris 8 d'Experice figurent au bilan de Paris 8. De même la dotation des enseignants-chercheurs d'Experice Paris 8 revient à Paris8.

Dans cette ligne une mention de Master « Education, formation, intervention sociale » commune à Paris 8-Experice et Paris 13- Experice est mise sur pied dans les projets quadriennaux contre l'avis de la direction de Paris 8. Ce master est habilité par le ministère : 5 spécialités de Master, environ 400 étudiants pour 2009-2010 et le responsable –qui était le porteur du projet- est issu de Paris 8.

En 2010, suite à l'élection à Paris 13, d'un président défavorable à un PRES avec Paris 8, le Président de Paris 8 prend la décision de demander aux collègues de Paris8 de se retirer d'Experice et de rejoindre le laboratoire Circeft (porté par Paris 8 avec Paris 12 Créteil).

Le problème du remplacement du poste de PR vacant à Experice est posé : menace de redéploiement .

En septembre 2010, le Conseil de l'UFR saisi du problème du fléchage de ce poste décide à l'unanimité de remplacer le poste de PR vacant et de le confier à Experice dans le respect des engagements du quadriennal et compte tenu des besoins tant pédagogiques en Master que des besoins en recherche et en accompagnement des thèses (au nombre de 8 soutenues pour 2009-2010).

Nous sommes reçus en octobre 2010 par le Président, et la Vice-présidente du Conseil d'Administration. Il nous est expliqué que la direction se contente d'appliquer ce qui est stipulé dans le document « Campagne d'emploi 2011 » et qui vaut pour tous les laboratoires de notre université. Un compromis totalement insatisfaisant est trouvé en affectant le poste pour la recherche en Philosophie. Comment ne pas voir qu'il s'agit là aussi d'une quasi-impossibilité de direction de thèse pour les meilleurs étudiants de fin de Master2 qui, s'ils veulent continuer en thèse, doivent aller s'inscrire ailleurs dans une autre université ?

Nous demandons avec persévérance mais en vain d'être reçus par le Président en joignant des éléments tangibles respectant les règles qui nous avaient été fixées (implication d'Experice à

Condorcet) .

Quelques questions et remarques s'imposent :

Pourquoi ce qui est accepté dans le cadre d'une UMR ou d'une priorité comme Condorcet ne vaut pas pour Experice Paris 8 ? (Ex Mathématiques et autres)

Comment se fait-il que ce qui est accepté comme coopération interuniversitaire dans un sens ne fonctionne pas dans l'autre ? En effet, l'autre laboratoire de Sciences de l'éducation (Circepft) est commun à Paris 8 et Paris 12-Créteil. Ceci n'empêche aucunement Paris 12 (maintenant UPEC) de créer des postes en Sciences de l'éducation dans le sens du désormais quinquennal. Même si certains disent que Paris12 reprendrait son autonomie quant à la recherche dans le prochain quinquennal, rien ne permet actuellement d'en attester la situation future dans la période actuelle vus les engagements pris et en cours.

Quelle est la politique de coopération interuniversitaire menée ? Dans une visée de structuration, dans le Campus Condorcet, d'un pôle de Sciences de l'éducation et compte tenu de la possibilité d'une alternance entre les universités P8 et P13 quant à la direction du laboratoire Experice, cette éventualité (fédération de la recherche) est compromise car elle supposerait pour le moins un non-affaiblissement d'Experice Paris 8 ainsi qu'un minimum de confiance et de concertation sur un "bien commun". Or c'est tout le contraire qui se passe.

Nous, membres d'Experice Paris 8, demandons simplement à ce que les engagements concernant les priorités de poste s'appliquent aussi à Experice Paris8¹. Nous demandons aussi que les engagements qui ont abouti à la création et au fonctionnement de cette collaboration soit réexaminés dans une politique satisfaisante pour les deux universités.

Nicole Blondeau, Maître de conférences.
Gladys Chicharro-Saito, Maître de conférences.
Maud Ciekanski, Maître de conférences.
Lucette Colin, Maître de conférences.
Rémi Hess, Professeur
Jean-Louis Le Grand, Professeur.
Francis Lesourd, Maître de conférences.
Martine Morisse, Maître de conférences.
Anna Terzian, Maître de conférences.
Patrice Ville, Maître de conférences.

¹ Ce qui va conduire par ailleurs tous les membres de notre laboratoire Experice Paris8 à demander l'examen du dossier par le tribunal administratif.